

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°004/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 24/02/2025
Date d’affichage
Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 07
Votants 09
Dont Pouvoirs 02

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-huit février à vingt heures.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis, WELKE Delphine.

Absents excusés : CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Pouvoirs : LAVEILLE Olivier à WELKE Delphine, CEDEYN Jean-Claude à LECLERC Marie-Françoise.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LASMARTRES Christophe a été élu secrétaire.

Objet : Affectation du résultat de l’exploitation de l’exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2024
Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L’EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDES DES RESTES A REALISER	Chiffre à prendre en compte pour l’affectation de résultat
Inv	173 136,20 €		- 69 369,67 €	- 77 415,66 €	- 59 715.96 €	44 050,57 €
				17 699,70 €		
Fonct	61 721,87 €		- 13 911,12 €			47 810,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat (le résultat d’investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d’investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	47 810,75 €
Affectation obligatoire :	0 €
A la couverture d'autofinancement et/ ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	47 810,75 €
Total affecté au c/ 1068	0 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024	0 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 07

Suffrages exprimés : 09 dont 02 pouvoirs

Abs : 0 Pour : 9 dont 2 pouvoirs Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire